

## A P P E L D ' O F F R E S

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire recevoir des soumissions relativement à la vente d'une maison unifamiliale avec terrain, située au 1551, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh.

### 1. DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE

- 1.1 Une maison unifamiliale avec sous-sol aménagé de 32 pi x 25 pi, construite environ vers 1987, ayant une surface habitable de 806,25 pi<sup>2</sup>, avec revêtement extérieur en brique et déclin de vinyle et finition intérieure de gypse et de contreplaqué au sous-sol;
- 1.2 Concernant le numéro de lot et la superficie du terrain, un travail de subdivision du lot est actuellement en cours avec l'arpenteur.

### 2. VISITE DES LIEUX

- 2.1 La visite des lieux doit se faire sur rendez-vous en communiquant par téléphone avec monsieur Dany Potvin au 418 275-5386, poste 1214.

### 3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- 3.1 Être Pekuakamiulnu et, s'il y a lieu, répondre aux critères prévus au Guide sur les transferts de bande en vigueur;
- 3.2 Avoir 18 ans révolus ou répondre aux dispositions du Code civil pour le mineur émancipé;
- 3.3 Ne pas avoir d'arriérés à l'endroit de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan;
- 3.4 L'immeuble résidentiel faisant l'objet de la demande de soumission devra devenir le domicile principal tel que défini au programme d'accès à la propriété.

### 4. CONDITIONS DE VENTE

- 4.1 Le document énonçant les conditions de vente, le formulaire de soumission ainsi que le constat des travaux obligatoires seront remis lors de la visite des lieux et ils seront également disponibles sur demande aux bureaux de l'unité Finances, approvisionnement et systèmes informatiques de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1771, rue Amishk, à Mashteuiatsh. Il est de la responsabilité du soumissionnaire de se procurer ces documents. Le document énonçant les conditions de vente fait partie intégrante de l'appel d'offres.
- 4.2 Le prix de base pour soumissionner est fixé à **91 650 \$**.
- 4.3 Pour être admissible, toute soumission doit obligatoirement être accompagnée des documents suivants :
  - Une lettre d'une institution financière confirmant la capacité financière du soumissionnaire d'assumer le paiement total en un seul versement du montant de sa soumission (préautorisation);
  - Une confirmation du revenu familial provenant d'une institution financière;
  - Une copie recto verso du certificat de statut d'Indien du soumissionnaire;
  - Un formulaire déclarant les personnes composant le ménage (incluant les adultes).

## 5. PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection s'effectuera selon l'ordre des priorités suivantes :

- a) Le soumissionnaire doit faire partie de l'un ou l'autre des groupes apparaissant au tableau ci-dessous. Celui ayant la soumission la plus élevée sera priorisé.

Groupe	Nombre de personnes composant le ménage (incluant les adultes)	Revenu familial
Groupe 1	1	Moins de 28 000 \$
Groupe 2	2	Moins de 40 000 \$
Groupe 3	3	Moins de 49 000 \$
Groupe 4	4	Moins de 56 000 \$
Groupe 5	5	Moins de 63 000 \$
Groupe 6	6 et plus	Moins de 69 000 \$

- b) S'il y a égalité, nous utiliserons la date et l'heure du dépôt de la soumission et la priorité sera accordée à celle qui est la plus ancienne.

## 6. ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME

- 6.1 Le soumissionnaire pourra bénéficier du programme d'accès à la propriété dès l'acquisition, s'il répond aux critères du programme.
- 6.2 Les travaux ne sont pas obligatoires si le soumissionnaire achète sans garantie ministérielle ou sans le programme d'accès à la propriété.

## 7. RETOUR DES SOUMISSIONS

Les soumissions seront reçues dans des enveloppes cachetées avec la mention « **Soumission n° 2022-093** », adressées à l'unité Finances, approvisionnement et systèmes informatiques de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1771, rue Amishk, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0, à l'attention de monsieur Dany Potvin, avant 14 h le jeudi 2 février 2023. De plus, l'ouverture se fera le même jour, à la même heure et au même endroit.

## 8. CONDITIONS DE PAIEMENT

- 8.1 Le paiement doit s'effectuer en un seul versement au moment de la signature de l'acte de vente.

## 9. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 9.1 Pekuakamiulnuatsh Takuhikan n'est pas tenu d'accepter la plus haute ni quelque soumission que ce soit et n'est pas tenu de motiver l'acceptation ou le rejet de toute soumission.
- 9.2 Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne pourra encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou perte subie par le soumissionnaire relativement à cet appel d'offres.

Dany Potvin, coordonnateur aux approvisionnements

Affiché le 11 janvier 2023